

Diffusé à : 2013-09-10 16:00

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/September2013/10/c5914.html>

Dépôt du mémoire du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN à l'Office de consultation publique de Montréal sur le Plan de développement de Montréal - Faire de Montréal LA métropole qu'elle doit être

MONTRÉAL, le 10 sept. 2013 /CNW Telbec/ - Développer l'identité montréalaise chez les familles, mettre de l'avant le principe de mixité des usages et de mixité sociale, miser sur le développement de quartiers TOD, revoir à la hausse les objectifs de développement de logements sociaux, reconnaître l'importance d'une participation citoyenne pleine et entière : voilà quelques-uns des objectifs que la Ville de Montréal devrait se donner à l'intérieur de son Plan de développement.

Pour le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN), qui a présenté, aujourd'hui, son mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre des consultations sur le Plan de développement de Montréal (PDM), il est impératif que la métropole appartienne à ses citoyennes et à ses citoyens, que ceux-ci puissent intervenir à divers niveaux et que leur participation à la prise de décisions soit valorisée.

« La diversité des quartiers de Montréal est une grande richesse. Ils sont des milieux de rencontres et de découvertes et ont chacun leur propre histoire », peut-on lire dans le document du CCMM-CSN. « Aussi, nous devons créer des espaces sécuritaires, durables, accessibles et sains pour bien ancrer cette vie de quartier », explique-t-on.

Les familles

« Afin d'attirer les familles à Montréal, soutient Véronique De Sève, secrétaire générale du CCMM-CSN, nous devons leur offrir des logements sociaux et abordables, parce que ce ne sont pas toutes les familles qui ont la capacité d'accéder à la propriété ».

Bien qu'il salue la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, adoptée en 2005, dans la foulée du Plan d'urbanisme 2004-2014, le CCMM-CSN juge « qu'elle doit avoir plus de mordant et qu'on doit revoir à la hausse les objectifs de développement de logements sociaux ». À ce chapitre, madame De Sève est catégorique : « La ville n'est pas à vendre aux promoteurs immobiliers et nous devons leur imposer nos objectifs et non le contraire! ». Dans un même ordre d'idées, le CCMM-CSN estime qu'une réflexion s'impose concernant les espaces industriels convertis en zone résidentielle, essentiellement à des fins de construction de condos. « Selon nous, Montréal doit protéger et valoriser ses zones industrielles. Non seulement, cela permettra d'attirer des entreprises de plus grande envergure et favorisera la création d'emplois, mais cela aura aussi pour conséquence de diversifier son économie. »

Quartiers TOD

Pour le CCMM-CSN, la réalisation de quartiers de type TOD (*Transit Oriented Development*), des quartiers dont le pôle principal est une infrastructure de transport en

commun, comme un métro ou une station de train, constitue une approche salubre contre l'étalement urbain. Le CCMM-CSN estime que les aires TOD « favorisent le développement économique local, notamment par le biais de l'implantation de services et de commerces de proximité ». Toutefois, l'implantation de tels quartiers ne doit pas conduire à l'embourgeoisement des milieux urbains, comme cela se fait actuellement près du canal Lachine, avec les multiples projets de construction de tours à condos de luxe dans le quartier Griffintown, décriés par plusieurs.

En matière de participation citoyenne, le CCMM-CSN estime vitale pour la démocratie montréalaise la reconnaissance d'initiatives populaires comme les tables de quartier ou les comités d'actions citoyennes. Ces regroupements citoyens sont au cœur d'un développement harmonieux qui répond aux réels besoins des communautés.

La création d'une ceinture verte et bleue autour du territoire de la métropole apparaît aussi comme une priorité pour le CCMM-CSN.

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN est conscient que la Ville de Montréal fait face à un défi de taille concernant son Plan de développement, notamment quant à son financement. « Comme le financement municipal dépend principalement de l'impôt foncier, il faut entamer une réflexion importante sur toute la question du financement des municipalités afin de permettre l'émergence de projets porteurs pour les communautés », soutient la secrétaire générale du CCMM-CSN.

« Le défi du PDM est de favoriser un développement économique, social, environnemental et culturel faisant de Montréal, LA métropole qu'elle doit être », conclut madame De Sève.

SOURCE : Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN)

Renseignements:

Emmanuelle Proulx, conseillère syndicale, CCMM-CSN, 514 598-2012